



## Indemnité compensatoire

Par **marielo**, le **22/11/2012** à **19:40**

Bonjour,  
Le divorce de mon compagnon vient d'être prononcé.  
Madame n'a jamais donné la totalité de ses revenus donc, se basant sur les documents communiqués, mon compagnon est condamné à verser une indemnité compensatoire de 36000 euros nous mettant dans des difficultés financières.  
Mon compagnon a-t-il une possibilité de recours pour revenus dissimulés ? et pouvons-nous demander une réévaluation de cette indemnité qui nous met en grande difficulté ?  
Et madame a-t-elle également patienté que leur divorce soit prononcé pour se mettre à son compte en tant qu'infirmière libérale. Est-il possible de dénoncer une manipulation de sa part pour obtenir une indemnité compensatoire maximale ?  
Merci pour votre réponse, cordialement